

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU LUNDI 03 AVRIL 2026

Date de convocation : 28 mars 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Délibérations	CONSEILLERS			
	Présents	Pouvoirs	Absents	Votants
De la délibération n°26-022 à 26-065 incluse	31	02	02	33

Secrétaire : Monsieur Marc RIVET

PRÉSENTS : M. François-Xavier PRIOLLAUD Maire, Mme Anne TERLEZ, M. José PIRES, Mme Caroline ROUZÉE, M. Olivier GRAFF, Mme Marie-Dominique PERCHET, M. Daniel GERMAIN, Mme Hafidah OUADAH, M. Jean-Louis BAUCHARD, Madame Sylvie LANGEARD Adjoints, M. Gaëtan BAZIRE, Mme Nicole BIDAULT, M. Didier JUHEL, Mmes Chantal LÉTOURNEUR, , Anne LESAULNIER, M. Thierry BEAUCOUSIN, Mmes Céline LÉMAN Ariane KRAFFT, M. Axel PIVOT, Mmes Marina MALANDAIN, MM. Olivier NIEL, Guillaume FERET, Paul LACHNER-GAUBERT, Marc RIVET, Diego ORTEGA, Jacky VALLÉE, Mmes Noha TEFRIT, Anne-Josie GUÉRARD, Nolwenn LÉOSTIC, , MM. Sylvain M. Patrice PAUPER, Conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

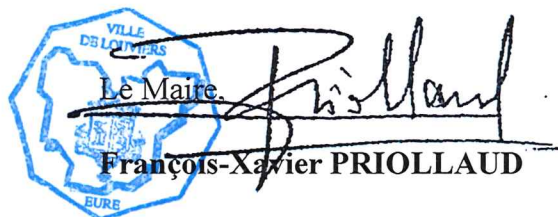
- Mme Émilie SCHAPMAN ayant donné pouvoir à Mme Anne TERLEZ
- M. Philippe BRUN ayant donné pouvoir à Mme Nolwenn LEOSTIC

\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$

DÉLIBÉRATION : 26-033 Désignation de représentants de la Ville de Louviers au sein du Comité social territorial (CST)

Certifié exécutoire
Par transmission en sous-
préfecture
Le :09 avril 2026
Par affichage, le 09 avril 2026

Fait à Louviers, le 03 avril 2026



Le Maire
François-Xavier PRIOLLAUD

N° 26-033

DESIGNATION DE REPRESENTANTS DE LA VILLE DE LOUVIERS AU SEIN DU COMITE SOCIAL TERRITORIAL (CST)

RAPPORT

Monsieur le Maire rapporte que le Conseil municipal doit désigner des représentants de la Ville de Louviers au sein du Comité social territorial (CST), instance paritaire de dialogue social.

Le Conseil municipal doit désigner pour siéger au sein de cette instance :

- Le Maire ou son représentant
- 4 membres titulaires élus parmi les conseillers municipaux
- 4 membres suppléants élus parmi les conseillers municipaux

Le Comité social territorial (CST) est commun à la Ville de Louviers, au Centre communal d'action sociale (CCAS), à la Résidence autonomie du Parc, à la Caisse des écoles de Louviers et à la Régie de restauration de Louviers Les Deux-Airelles. Conformément à la dérogation prévue à l'article L5211-7 le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de ne pas procéder aux nominations par un vote à bulletin secret.

DÉCISION

LE CONSEIL, ayant entendu le rapporteur et après avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et plus particulièrement l'article 2121-29,

Vu la délibération N° 23-059 en date du 27 mars 2023, portant création de la Formation spécialisée en matière de santé, sécurité et conditions de travail (F3SCT) et du Comité social territorial (CST),

DÉSIGNE

- Titulaires : Mmes Anne TERLEZ, Marie Dominique PERCHET, MM. Gaëtan BAZIRE , José PIRES
 - Suppléants : MM Olivier GRAFF, Jean-Louis BAUCHARD, Mme Nicole BIBAULT, M. Olivier NIEL
- pour représenter la Ville de Louviers au sein du Comité social territorial (CST)

Adoptée à l'unanimité

**Pour copie conforme
Le Maire,**

Francois-Xavier PRIGENT



Avis de réception en préfecture
N° 25-20260403-26-033-DE
Date de transmission : 09/04/2026
Date de réception préfecture : 09/04/2026